



**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
écoles et Pegg

# École 24



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du  
**SNUipp-FSU Dordogne**

BULLETIN n°3 – 3ème trimestre 2019 - septembre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 5 septembre 2019



Bonne  
rentrée !

**Édito**

Bonne rentrée !

Ce n'est pas un vœu anodin. Pour nous tous qui travaillons dans le premier degré, c'est toujours un moment fort en émotions.

Nouveaux collègues, nouveaux élèves, nouveaux parents, nouveaux lieux de travail... Pour certain-es c'est la première avec la découverte d'une nouvelle vie, pour d'autres c'est peut-être la dernière avec le projet d'une nouvelle vie à venir, aussi... Pour les nouvelles et nouveaux retraité-es c'est la première rentrée sans contraintes. Nous avons une pensée pour eux et un peu d'envie aussi. Ils partent avant la mise en place d'une réforme qui ne nous annonce rien de bon, et que nous serons appelé-es à combattre rapidement.

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Loi Blanquer : Fin de partie
4 – 5	✧ Congrès départemental ➢ Entretien avec Alain Delmon ➢ Le cylindre pour ...
6	✧ Revendications ➢ Les retraites ➢ AESH-CUI-AED ➢ Pouvoir d'achat
7 – 8	✧ Dossier évaluations
9	✧ Infos rapides
10	✧ Organigramme de la section
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

C'est la troisième rentrée pour le Ministre de l'Éducation qui annonce du dialogue et de la sérénité. Il est temps : le nombre des sujets conflictuels n'a fait qu'augmenter depuis son accession à la tête du ministère : les salaires, la loi « confiance », les fermetures et les fusions d'écoles, la difficile prise en compte de la ruralité, les dédoublements de classes sans les moyens, le temps de travail, les formations imposées et le « nouveau management public»... autant de points que nous devons faire évoluer aussi bien au plan national que local.

Il est temps que notre expertise professionnelle soit à nouveau reconnue. Si la formation continue peut servir à développer une culture commune du métier que la formation initiale n'a plus les moyens de faire émerger, elle ne doit pas devenir un formatage des pratiques pédagogiques. Notre métier ne consiste pas appliquer des recettes, mais à adapter nos pratiques à la réalité de nos élèves et des programmes...

Discuter entre collègues du contenu des formations reçues ou subies est un geste professionnel. Ce n'est pas les saper mais enrichir la réflexion par des points de vue différents, exercer un sens critique que nous sommes sensés éveiller chez les élèves, faire vivre la démocratie dans les équipes pédagogiques, composées d'adultes...

Cette année encore, selon la volonté du ministre, les contenus des formations seront par cycles ou niveaux, les mêmes pour tous quelles que soient nos anciennetés, vécus pédagogiques ou besoins exprimés. C'est ignorer notre capacité à réfléchir sur nos pratiques et nos besoins. Le SNUipp-FSU sera présent sur ce terrain et tous les autres pour défendre les valeurs de nos métiers et celles d'une transformation sociale vers plus d'équité.

**Bonne rentrée... syndicalement !**

**Vincent Perducat**



**19<sup>e</sup> Université d'automne**  
du SNUipp-FSU · 18, 19 et 20 octobre 2019 · à Port-Leucate

Les 18, 19 et 20 octobre, Port Leucate, en bord de Méditerranée, accueillera à nouveau l'Université

**S'inscrire en ligne**  
Les inscriptions seront ouvertes  
mercredi 11 septembre dès 14h.

<https://adherer.snuipp.fr/universite>



1000  
DÉLÉGUÉ-ES  
DU  
PERSONNEL  
À VOS  
CÔTÉS

VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

[adherer.snuipp.fr](https://adherer.snuipp.fr)

**SNUipp**  
FSU  
DES ENFANTS DU FORT BOLE



PLUS DE  
54 000  
ADHÉRENTES  
ET  
ADHÉRENTS

VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

[adherer.snuipp.fr](https://adherer.snuipp.fr)

**SNUipp**  
FSU  
DES ENFANTS DU FORT BOLE

## Loi Blanquer : fin de partie

**Les 2 et 4 juillet, le Parlement a voté définitivement la loi Blanquer. Un texte qui a évolué tout au long de son examen sous la pression des mobilisations de la communauté éducative. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**À n'en pas douter, les mobilisations multiformes et inscrites dans la durée des enseignantes et des enseignants des écoles, mais aussi des parents d'élèves et de nombreuses municipalités ont pesé sur les débats parlementaires autour de la loi dite de « l'école de la confiance ».**

### Ce qui a été sorti de la loi

- *Exit les EPLESF*

C'est le sujet qui avait cristallisé les mécontentements : les Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) ne verront pas le jour, leur création ayant été définitivement supprimée de la loi à l'issue des débats parlementaires.

- *Discriminations*

Exit aussi, la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme ou encore l'interdiction faite aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires. Deux mesures que le Sénat avait tenté d'introduire et qui ont été finalement biffées lors de la commission mixte parlementaire (CMP), en charge d'harmoniser le texte voté par l'Assemblée nationale et celui sorti du Palais du Luxembourg.

- *Hierarchie*

Supprimé également, l'article 6 ter ajouté par le Sénat et qui prévoyait que les PE soient sous l'autorité de la directrice ou du directeur d'école, qui participerait à leur évaluation.

### Ce qui est maintenu

- *Liberté d'expression*

L'article 1 de la loi évoquant « l'exemplarité » des enseignants est maintenu. C'est la liberté d'expression des personnels qui se voit ainsi mise en cause, avec la mise en place d'une forme d'obligation de réserve.

- *Maternelle à 3 ans*

L'instruction obligatoire dès trois ans : c'était l'objet originel de cette loi. Une disposition de peu de portée concrète sur la scolarisation des jeunes enfants, 98% d'entre eux étant déjà scolarisés à cet âge. Et à Mayotte comme en Guyane, les seuls départements où elle aurait pu avoir un sens, elle est reportée aux calendes grecques. En revanche, il reste prévu que les collectivités locales participent au financement des écoles maternelles privées, à hauteur de 150 millions d'euros et sans contrepartie, notamment en termes d'exigence de mixité sociale.

- *Une école à deux vitesses*

Est maintenue aussi, la création des Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI). Ces structures regroupant école, collège et lycée auront un recrutement d'élèves sur profil socialement et culturellement discriminant : la bonne maîtrise d'une langue étrangère. Une petite partie des élèves pourra échapper à ce recrutement sur profil, mais se voit officialisée la mise en place d'un système éducatif public à deux vitesses.

- *Évaluation encadrée*

Un Conseil d'évaluation de l'école est créé en lieu et place du Cnesco, organisme indépendant dont la qualité du travail faisait pourtant référence dans la communauté éducative. Si la composition de ce nouveau Conseil d'évaluation a légèrement évolué au cours du débat parlementaire, il restera bien sous la tutelle étroite de la rue de Grenelle et ne devrait pas contester outre mesure la politique éducative du ministre.

- *Formation*

Les Espé se transforment quant à eux en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Des instituts dont les programmes de formation des personnels seront élaborés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, avec en ligne de mire une nouvelle réforme de la formation initiale, dont on ignore à ce jour les contours. Seule certitude, les assistantes et assistants d'éducation dans ces Inspé se verront bien « confier progressivement des fonctions de soutien d'accompagnement, d'éducation et d'enseignement ».

Nombre de ces dispositions législatives « vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. », prévenait le SNUipp-FSU à l'issue des débats parlementaires. Et même adoptée, cette loi « n'en reste pas moins rejetée massivement par les enseignantes et les enseignants des écoles ». Pour le syndicat, réclamer avec les personnels un autre projet pour l'école, qui réponde à ses véritables besoins et à ses enjeux d'avenir reste donc à l'ordre du jour.



Francette Popineau,  
Secrétaire Générale du Snuipp Fsu

## Retour sur le congrès départemental de mai 2019

### Bilan, échange, convivialité

En mai dernier, nous avons tenu notre congrès départemental. Sur les deux jours, une quarantaine de collègues ont participé. Ce fut un moment de débats, d'échanges sur les textes préparatoires à l'orientation de notre syndicat adoptés au congrès national de Perpignan. Ce fut également le temps de faire le bilan de notre section départementale et de son activité : poursuivre notre implantation sur le territoire, favoriser l'implication de nouveaux militants... Ce congrès, comme il est de coutume, fut avant tout un moment de convivialité, de partage, très fraternel rassemblant différentes générations, des plus jeunes aux retraités... Au SNU24, le mot camarade a tout son sens...

*Alain Chabrilangeas*

### Attributions du conseil syndical (CS)

Les conseillers syndicaux sont élus tous les 3 ans à l'occasion des congrès. Tous les syndiqués depuis un an révolu peuvent faire acte de candidature.

- Le conseil syndical est le représentant de tous les syndiqués.
- Il désigne les délégués de la section aux conseils nationaux et aux commissions nationales techniques.
- Le conseil syndical est chargé de tout ce qui touche à l'administration de la section :
  - vote les dépenses de toute nature
  - assure l'exécution des conclusions du congrès départemental.
- Le conseil syndical se réunit régulièrement sur convocation du secrétaire général ou sur demande du tiers de ses membres.
- Les conseillers syndicaux et correspondants locaux assistent aux réunions du conseil syndical.
- Les discussions sont dirigées par un président de séance. Les procès-verbaux sont rédigés par un secrétaire de séance sur un registre spécialement ouvert à cet effet.

### Membres du Conseil Syndical du SNUipp-FSU24 élus au congrès départemental de mai 2019

NOM	PRÉNOM	Circonscription
BADANAI	BETTY	RETRAITÉE
BARRY	ALAIN	NND
BICHE	FLORENCE	NND
BONNAMY	VANDA	PS
CHABRILLANGEAS	ALAIN	SAOD
CHABRILLANGEAS	MARGAUX	NND
CHAMINADE	VIRGINIE	NND
COUTANT	DANIEL	RETRAITÉ
DE LA BROSSÉ	THIBAUT	SAOD
DELMON	ALAIN	RETRAITÉ
ERNAULT	CATHERINE	NND
ERNAULT	JÉRÉMIE	ASH
EXPERT	BENJAMIN	BE
FACHINETTI	CECILE	PN
FRESSINGEAS	FRANCK	PS
FRESSINGEAS	VIRGINIE	PS
JANNOTY	NICOLAS	PS
JOURD HUI	CECILE	PS
LAFON	SANDRINE	ASH
LANDREVIE	GAELE	NND
LOUBIAT-FOUCHIER	SABINE	PS
MARCHIVE	JEAN-LUC	RETRAITÉ
MAUDUY	SOPHIE	PN
MIGNON	HERVE	BE
PERDUCAT	VINCENT	BE
PINOTEAU	VERONIQUE	SAOD
SALLERON	SYLVIE	RETRAITÉE
TARDIEU-DUSSOL	FREDERIC	PS
WAGNER-ARQUEY	SOPHIE	SAOD



Congrès départemental du SNUipp-FSU Dordogne  
Mai 2019

## Le cylindre pour le collectif de travail



L'égalité de l'avancement favoriserait la force du travail collectif.

### Un avancement de carrière cylindrique

Le SNUipp-FSU revendique une carrière parcourue au rythme le plus rapide pour tous, avec une refonte complète de la grille indiciaire permettant d'atteindre l'indice 1000 en fin de carrière, et réfutant ainsi toute logique d'individualisation des rémunérations par le mérite et autres primes.

### L'évaluation individualisée des performances dans le monde du travail.

En 2003 paraissait l'ouvrage « L'évaluation du travail à l'épreuve du réel, critique des fondements de l'évaluation » de Christophe DEJOURS (INRA éditions, coll. science en questions). C'est la transcription d'une conférence qu'il donne alors qu'il est psychiatre, psychanalyste, médecin du travail, et directeur de laboratoire au CNAM. En voici un court extrait :

*« Parmi les différentes méthodes, l'évaluation individualisée s'avère certainement la plus délétère. L'évaluation individualisée des performances fait peur. Parce que, faute de fondements scientifiques rigoureux, faute de méthodes ou plus exactement de méthodologie digne de ce nom, chacun peut en faire l'expérience, l'évaluation contient une part d'arbitraire. Avec l'évaluation individualisée des performances, la peur a fait son entrée massive dans le monde du travail. Les sentiments d'injustice à propos des appréciations portées sur les travailleurs n'ont rien de nouveau. Ce qui est nouveau c'est que, face à ces nouvelles méthodes d'évaluation, chacun se retrouve maintenant seul. L'évaluation individualisée génère, en effet, des conduites de concurrence généralisée entre travailleurs qui vont jusqu'aux conduites déloyales. Le résultat le plus tangible de ces nouvelles méthodes d'évaluation est la déstructuration des solidarités, des loyautés, de la confiance et de la convivialité dans le travail. Cette solitude qu'Hannah Arendt a caractérisée sous le nom de « dé-solation » rend chacun beaucoup plus vulnérable à l'évaluation et à la sanction. »*

Lors des discussions autour des textes préparatoires au congrès national, la revendication d'une carrière à avancement cylindrique a fait débat, non pas tant sur l'idée même, que sur les implications que cette orientation entraîne, sur les évaluations des enseignants, et sur le collectif de travail.

Ainsi, dans la mesure où nous militons pour un même avancement de carrière pour tous, les paragraphes des textes concernant les rendez-vous de carrière actuels ont été analysés pour ce qu'ils sont, soit la prise en compte du présent pour atteindre un pis aller ponctuel, et tenter de protéger les collègues des dérives déjà constatées, telles que « l'individualisation du travail, l'infantilisation, la concurrence nuisible au travail en équipe ».

Dans ce projet d'un même rythme d'avancement pour tous, le volet « visites professionnelles » prend toute son importance et esquisse des rencontres qui se situent à mille lieues de la sanction figée par le Rendez-vous de carrière actuel.

Dans le texte tel que proposé à la discussion des congrès départementaux, il est écrit que « les objectifs de ces « visites professionnelles » régulières pourraient être co-élaborés entre les enseignant-es de l'école et l'IEN de la circonscription dans le respect d'un cadrage national. Le SNUipp envisage la « visite professionnelle » comme un moment constructif de partage d'expertises et d'analyse de pratiques, de dialogue basé sur la confiance. La rédaction du compte-rendu en serait partagée. Cette nouvelle forme d'accompagnement individuel et collectif devrait se concrétiser par des dispositifs de formation choisis, et faciliter à la fois les échanges entre pairs et la créativité enseignante. »

Le mode d'avancement au mérite actuel privilégie l'individualisation du travail alors que, dans le même temps, des collègues toujours plus nombreux souffrent dans l'isolement.

Le collectif de travail est un levier contre la souffrance au travail. Il y a urgence à le favoriser. Le mérite tel qu'il est signifié actuellement, s'il procure une gratification financière non négligeable, ne vaut ni reconnaissance, ni accompagnement.

**Véronique Pinoteau**

## **Retraites : quelles perspectives pour les enseignants du premier degré ?**

### **Situation actuelle**

En 2016, près de 6 800 enseignants du premier degré public sont partis en retraite avec une pension mensuelle brute moyenne de 2 002 euros. La plupart d'entre-eux sont d'ex instituteurs (catégorie active) dont l'âge d'ouverture des droits à pension est à 57 ans. En raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote, l'âge de départ s'accroît chaque année, il était de 59,2 ans en 2016.

Le nombre de départs avec décote est important chez les enseignants du premier degré. En 2016, 31 % sont partis avec une décote moyenne d'environ 150 €. Dans la Fonction publique d'Etat, les départs avec décote représentent 13%. Cette différence s'explique principalement par les conditions d'exercice du métier. Les enseignants, notamment ceux en charge de classe, préfèrent sacrifier une partie non négligeable du montant de leur pension plutôt que de poursuivre leur activité quelques années de plus. Cet état de fait est extrêmement préoccupant pour l'avenir, car l'âge de départ va obligatoirement reculer chaque année. Il est urgent que le ministère ouvre des négociations avec les organisations syndicales afin de mettre en place rapidement des dispositifs d'aménagement de fins de carrière.

### **Réforme des retraites 2019 : des perspectives inquiétantes**

Les modalités de mise en œuvre de la future réforme laissent présager un impact très négatif pour les fonctionnaires. Le risque est grand d'un calcul très défavorable si aucune mesure spécifique n'est prise en compte : c'est l'ensemble des cotisations versées tout au long de la vie active qui servirait à calculer le montant de la pension. Cela mettrait fin au calcul qui se fait actuellement sur les six derniers mois, ce serait la fin de la fonction publique de carrière. La faiblesse des salaires de début et de milieu de carrière réduirait considérablement le montant des pensions.

Par ailleurs, si la future réforme prévoit d'inclure les indemnités dans le calcul de la pension de retraite (ce qui serait plutôt positif), cette mesure n'aura que peu d'impact pour les enseignants du 1er degré dont les indemnités ne représentent en moyenne que 7 % de leurs revenus par rapport à la moyenne de 23 % d'indemnités perçues par l'ensemble des fonctionnaires.

Les choix politiques consistant à refuser d'augmenter la part des richesses pour financer les retraites en privilégiant la diminution des dépenses aboutira mécaniquement à un appauvrissement des retraités.

### **AESH, AED, CUI-CAE**

Dans un récent rapport, la Cour des comptes révèle le nombre de personnels contractuels recrutés par l'Éducation nationale. En 2016-2017, près de 20% des effectifs sont recrutés sous contrat, soit 203 000 contractuels. Plus de 160 000 d'entre eux sont non enseignants.

Accompagnement des élèves en situation de handicap, aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école, surveillance des élèves, assistance pédagogique... leur champ d'activités s'est progressivement élargi pour en faire des adultes indispensables au quotidien, auprès des élèves et dans les équipes. Les contractuels n'en restent pas moins des salariés au statut précaire, recrutés sous de multiples contrats (AESH, AED, CUI-CAE, Parcours emploi compétences...),

souvent tributaires des choix opérés en matière de politique de l'emploi ou de priorités dans l'Éducation nationale. C'est ainsi que les contractuels assurant des aides administratives ont été évincés des écoles, pour satisfaire simultanément à la baisse prévue des emplois aidés et à la priorité donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La question de la professionnalisation des AESH se pose aujourd'hui. Annoncée en 2013, elle a permis aux anciens AVS de pouvoir accéder à un CDI. Mais au regard des conditions d'emploi actuelles, de la technicité du métier et du caractère permanent de la mission, il est nécessaire d'avancer rapidement vers un véritable statut de la Fonction publique, avec la garantie d'un emploi à temps complet et d'un salaire décent. L'enjeu est de taille, les personnels attendent de réelles perspectives d'avenir débouchant sur une reconnaissance professionnelle et une place de droit dans les équipes.

***Aujourd'hui les missions des contractuels sont indispensables au bon fonctionnement du service éducatif. L'heure n'est pas à les mettre en concurrence avec des volontaires du service civique, mais de les faire vrais statuts de la Fonction publique. Le recours à la précarité et au contrat ne doit pas devenir la règle dans les écoles. Le SNUipp-FSU sera aux côtés des personnels pour porter d'autres choix !***

### **Pouvoir d'achat des enseignants en baisse !**

Dans une logique de réduction des dépenses publiques et de suppression de 120 000 fonctionnaires, le gouvernement a pris de nouvelles mesures qui vont grever encore plus le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le gel confirmé de la valeur du point d'indice conjugué à une nouvelle hausse de la cotisation retraite a pour conséquence une baisse de notre salaire net. Le dégel du point de 1.2% en 2016 gagné par les mobilisations n'avait pas permis de rattraper une perte de pouvoir d'achat de 9% depuis 2010 due à l'inflation.

La hausse de la CSG de 1.7% décidée par Emmanuel Macron devait se traduire par une augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du fait de la suppression de cotisations sociales. Pour les fonctionnaires, ce ne sera pas le cas et elle sera à peine compensée !

Le retour du jour de carence depuis le 1er janvier 2018 est une mesure injuste et inefficace qui vise également à faire des économies sur le dos des fonctionnaires tout comme le calendrier de la mise en œuvre de PPCR décalé d'un an. Un enseignant recruté aujourd'hui l'est à 1.26 fois le smic ; il y a 35 ans, ce ratio était de 1.8 ! Les conditions pour rendre attractif notre métier d'enseignant ne sont pas réunies : des rémunérations insuffisantes, un manque de reconnaissance et souvent des conditions de travail dégradées.

***Le SNUipp-FSU continue d'intervenir auprès du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'Éducation nationale pour que cette situation évolue favorablement. La reconnaissance de notre métier passe aussi par une revalorisation salariale significative.***

**Articles rédigés par le SNUipp national**

## Évaluations nationales ... où nous conduisent-elles ?

*La généralisation des évaluations standardisées déployées par le ministère en 2018 -2019 poursuit bien d'autres objectifs que la simple mise à disposition de « repères » sur le niveau d'acquisition des élèves. Les trois notes produites par la DEPP\* sur l'analyse des résultats CP et CE1 le démontrent explicitement. Inscrites dans une logique de pilotage hiérarchique renforcé, visant le cœur des pratiques enseignantes, les évaluations constituent le levier de mise en œuvre d'un modèle pédagogique promu par le ministère et alimenté par guides et ressources officielles. Liberté pédagogique et accès de tous les élèves à une culture commune sont remis en cause.*

### Des évaluations qui n'ont pas pour but d'évaluer les élèves !

Aussi bizarre que ça puisse paraître, ce ne sont pas les apprentissages des élèves qui sont observés. Leurs résultats sont en fait recensés puis des seuils de réussite sont déterminés ... pour qu'il n'y ait ni trop ni trop peu d'élèves dans chaque groupe (sans difficultés, fragiles ou en difficulté). Ces seuils ont été déterminés arbitrairement ou uniquement en fonction des priorités contestables que le ministre a édictées (par exemple, la lecture orale de 30 mots par minute à la fin du CP). Elles ne sont pas communiquées aux enseignant-es avant la passation ! Bel exemple de confiance !



Pour certains items, il suffisait de donner la moitié de bonnes réponses pour ne pas être considéré en difficulté quand pour d'autres, il en faut 12 sur 15. Et il suffisait souvent d'une seule réponse inexacte pour passer dans le groupe « fragile » ou « en difficulté ».

Dans cette approche du traitement des difficultés d'apprentissage, les enseignant-es sont invité-es à se référer à des normes nationales, pas à leurs évaluations personnelles réalisées au cours des activités ordinaires d'enseignement. Fixer ces normes, sans qu'elles ne soient jamais fondées sur un étalonnage scientifique, est donc la première fonction des évaluations ministérielles CP-CE1.

### Des résultats peu fiables

Compte tenu des difficultés de passation et du décalage entre ce qui avait déjà été travaillé en classe et le contenu des évaluations, nombre d'enseignant-es et d'enseignants ont adapté les consignes très strictes qui leur avaient été données pour ne pas placer artificiellement leurs élèves en échec. Ces adaptations n'ont bien sûr pas été prises en compte dans l'analyse des résultats.

### On apprend qu'à l'école... on apprend !

Au cours du CP, les progrès en phonologie sont spectaculaires : de 23% d'élèves en difficulté en octobre on passe à 3.3% en février ! Que dire alors des 20% qui sont sortis de la case « en difficulté » ? On peut en dire que tant qu'ils n'avaient pas appris, ils ne réussissaient pas, ce qui confirme l'intérêt d'aller à l'école pour apprendre ! Et surtout que les étiqueter « en difficulté » en début d'année est abusif et certainement très anxiogène pour eux et leur famille.

Si les progrès sont si spectaculaires, on peut aussi faire l'hypothèse que c'est parce qu'ils ont lieu au bon moment : c'est un argument pour refuser que ces apprentissages soient transférés à la maternelle ce qui ne manquerait pas de mettre des élèves en difficulté.

### Des conclusions qui n'apportent rien...

Les évaluations internationales le pointent régulièrement : en France, les résultats des élèves sont très dépendants de leur origine sociale. Les résultats de la DEPP vont dans le même sens : les élèves hors Éducation prioritaire (EP) réussissent mieux que les élèves en EP et chez ces derniers, ceux scolarisés en REP+ obtiennent des résultats encore plus faibles.

De même, signaler avec insistance que les résultats des établissements privés sont meilleurs que ceux du public sans faire référence aux différences sociologiques de recrutement, c'est abuser le lecteur. Rappelons que « toutes choses égales par ailleurs », le public obtient de meilleurs résultats que le privé dans la plupart des études sur les performances scolaires.

On peut aussi en tirer une conclusion embarrassante pour le ministère : les dédoublements en REP et REP+ sont loin de faire leurs preuves et le « 100% de réussite au CP » apparaît pour ce qu'il était, un slogan pour rallier la population à des partis pris ministériels très controversés par les professionnels de l'éducation et la recherche en sciences de l'éducation.

*\*DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère de l'éducation nationale.*

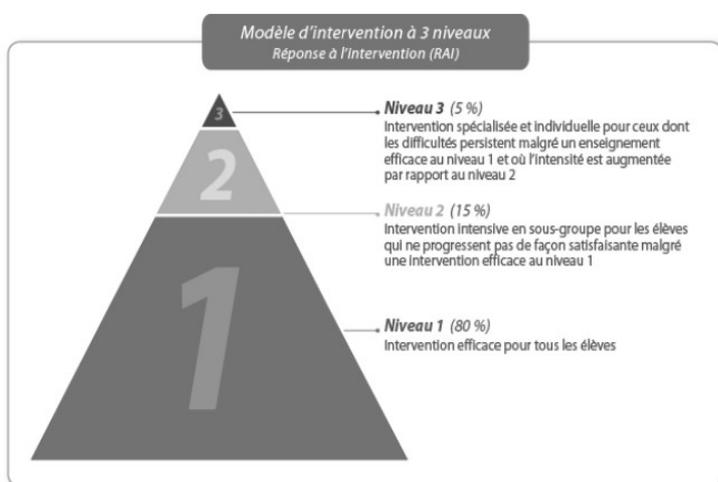
# Évaluations. En quoi ce dispositif pose-t-il problème ?

C'est au détour d'une phrase, présente dans chacune de 3 notes de la DEPP, que la réponse nous est donnée : « Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie appelée Réponse à l'intervention (RAI) qui a fait ses preuves dans d'autres pays ». Ces pays, ce sont les Etats-Unis et le Canada. Et ce nouveau protocole bouleverse le métier !

## La réponse à l'intervention (RAI), késako ?

Le dispositif promeut une individualisation de la prise en charge pédagogique. Les évaluations répétées (trois fois par an) servent à évaluer les progrès réalisés et à ajuster le dispositif de remédiation en conséquence. Pour :

- identifier les élèves à risque de difficultés d'apprentissage (ou de troubles d'apprentissage au troisième niveau)
- adapter l'intensité et la nature des remédiations « à la réponse des élèves aux interventions effectuées ».



## Vers une pédagogie officielle ?

Dans les pays concernés par la RAI, il est demandé aux enseignantes et enseignants de mettre en œuvre le protocole suivant : ajouter un temps d'enseignement intensif et régulier en petits groupes pour les élèves jugés « en difficulté » à l'issue des tests, de 20 à 45 minutes par jour, 3 à 5 fois par semaine, pendant 8 à 15 semaines. L'enseignant-e de la classe et doit répondre aux besoins identifiés par les évaluations : à un déficit en fluence, par exemple, on répondra par un entraînement intensif en fluence, sans envisager d'autres stratégies qui donneraient du sens à ces apprentissages.

### Ce qu'en dit Roland GOIGOUX

« La communication ministérielle, ornée de tous les oripeaux statistiques imaginables, reste donc avant tout une communication politique : **il suffit de jouer avec les taux de réussite attendus pour influencer les pourcentages d'élèves en difficulté.** Lorsque le ministre affirme devant la presse qu'un quart des élèves est en difficulté, cela signifie simplement qu'il a choisi de juger « en difficulté » les 25 % des élèves qui ont obtenu les scores les plus faibles à une épreuve (non étalonnée). Sont-ils pour autant « en difficulté » ? Parfois oui, parfois non. Il ne s'agit pas de nier la difficulté scolaire mais de s'assurer de ses contours afin de lui apporter une réponse appropriée. » <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/evals-cp-les-infox-du-ministere>

L'enseignement est magistral et modulaire : les compétences complexes sont découpées en compétences de base, travaillées par étapes dans un ordre pré-établi et l'élève est soumis à des activités de répétition et d'entraînement.

Le ministre à grands renforts de guides, ressources et circulaires, promeut la RAI : un protocole, une démarche frontale et des outils, qui seraient imposés aux enseignants. Cette pratique vise à n'enseigner que ce qui est évalué et leur efficacité est contestée au plan international. La remédiation, individuelle ou collective, est une activité menée par les enseignants au quotidien, ils doivent pouvoir choisir qui choisissent les outils les mieux adaptés aux besoins.

## Avec quelles conséquences ?

### Pour les élèves :

- un étiquetage précoce.
- une scolarité stressante scandée par des évaluations.
- une réduction des apprentissages à ce qui est évalué.
- l'individualisation des apprentissages et l'isolement dans le groupe-classe.
- une entrée dans les apprentissages par une seule voie, celle imposée par le ministère.
- une attention portée sur les compétences de bas niveau et évaluables alors que les évaluations internationales pointent des difficultés des élèves français sur les compétences de haut niveau (compréhension implicite, résolution de problèmes).
- l'abandon de la dimension culturelle des savoirs.

### Pour les enseignant-es :

- une limitation de leur pouvoir d'agir et de leur liberté pédagogique.
- leur mission pilotée par les évaluations.
- l'augmentation des pressions hiérarchiques.
- le renoncement à l'ouverture culturelle pour tous les élèves.
- les formations, voire le niveau de classe, imposées.

ENSEIGNER, EVALUER : C'EST A NOUS DE DECIDER  
Avec le SNUipp-FSU, faisons vivre la liberté pédagogique !



## Ce qui change à la rentrée

- Drapeaux et Marseillaise
- Instruction obligatoire à 3 ans
- Aménagements d'emploi du temps pour la première année d'école maternelle
- Expérimentations
- EPLEI, établissements publics locaux d'enseignement international
- Création du Conseil d'évaluation de l'école (CÉÉ)
- Les ESPÉ deviennent INSPÉ
- Nouvelles missions pour les AED de dix académies
- Visites médicales obligatoires
- Maternelle : la circulaire de rentrée fixe le cap ministériel
- Évaluations CP et CE1
- Circulaire de rentrée école inclusive
- Généralisation des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés)
- AESH
- Cités éducatives
- Prime REP+
- Conseils d'école

Consulter le détail des mesures en ligne :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3896>

## Une rentrée 2019 sous tension

Poursuite des dédoublements, retour des évaluations, circulaire de rentrée pour des apprentissages bien mécaniques... les sujets ne manquent pas en cette rentrée scolaire 2019. Le SNUipp-FSU décrypte ce qui change pour les personnels et les élèves. À l'occasion de sa conférence de presse annuelle lundi matin, il a rappelé la nécessité d'un autre projet pour l'école, synonyme de justice et d'égalité, améliorant les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Une vingtaine de journalistes des plus grands médias nationaux au rendez-vous, toutes les questions éducatives passées en revue : le SNUipp-FSU a une nouvelle fois créé l'événement à cette rentrée pour sa conférence de presse annuelle lundi 26 août matin.

Car cette rentrée scolaire est celle de la mise en application de la loi Blanquer, tant contestée jusqu'en juin par la communauté éducative. « En quoi va-t-elle changer le quotidien des écoles ? Elle n'apporte aucune amélioration sur les effectifs, la formation, les salaires... » a commencé le SNUipp-FSU

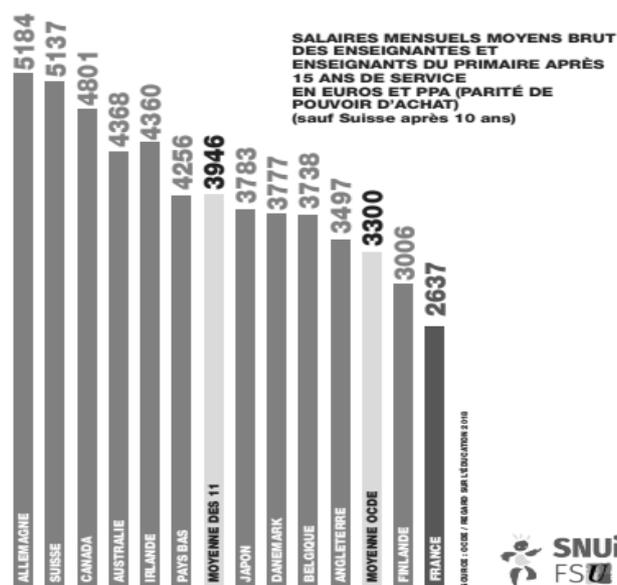
lien vers l'article et le dossier de presse :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/une-rentree-2019-sous-tension>

## Salaires enseignants toujours en berne

Le déclasserement salarial subi par les enseignants et enseignantes des écoles par rapport aux autres fonctionnaires est également vrai dans les comparaisons internationales.

S'il y a bien une donnée qui ne devrait pas échapper à l'Observatoire des rémunérations enseignantes du ministre c'est bien celle-ci. c'est en bas du tableau que l'on retrouve toujours les niveaux de rémunérations des enseignantes et enseignants français selon le Regard sur l'éducation 2018, publié par l'OCDE.



Article complet sur le site national

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/salaires-enseignants-toujours-en-berne>

## CRPE : près de 900 postes non pourvus

Cette année encore, les résultats d'admission aux concours PE révèlent une crise de recrutement qui s'installe. Près de 900 postes sont déjà perdus entre le nombre d'admissions et le nombre de places offertes. Le SNUipp-FSU s'adresse au ministre pour des réponses à court et plus long terme : recours aux listes complémentaires et non aux personnes contractuelles, réflexion pour une meilleure attractivité du métier.

Pour la 8e année consécutive, les concours PE ne font pas le plein : le nombre d'admissions est en-dessous du nombre de places offertes sur le territoire : 858 postes perdus d'ores et déjà sur l'ensemble des concours dont 851 soit 99 % dans les seules académies de Créteil et Versailles.

Article complet sur le site national

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/crpe-ouvrir-les-listes-complementaires>

# Le secrétariat du SNUipp-FSU 24 pour 2019-2020

Élu par le Conseil syndical du 26 juin 2019

## Co-secrétaires départementaux



**Vincent Perducat**

- Carte scolaire
- Syndicalisation
- Mutations
- Mouvement
- ASH

Temps de décharge : 10h30



**Alain Chabrilangeas**

- Carte scolaire
- EVS-AVS-AESH
- CHS-CT
- Vie de la section

Temps de décharge :  
2h00 + 10h00 CHSCT-FSU



**Alain Barry**

- Trésorerie
- Retraite
- Site
- Promotions
- Mouvement

Temps de décharge : 12h00

## Nous rencontrer, nous contacter



Bourse du travail  
26 rue Bodin  
24029 Périgueux Cédex



05-53-08-21-25



snu24@snuipp.fr



<http://24.snuipp.fr/>



SNUipp-FSU24

## Secrétaires adjoint.e.s



**Sabine Loubiat-Fouchier**

- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge :  
2h15 + 3h00 CHSCT



**Hervé Mignon**

- Promotions
- Carte scolaire
- Direction d'école

Temps de décharge :  
10h00



**Sandrine Lafon**

- ASH
- Carte scolaire

Temps de décharge :  
3h00



**Thibault De La Brosse**

- Débuts de carrière
- Fichiers
- Mouvement

Temps de décharge :  
12h00



**Véronique Pinoteau**

- Direction
- Carte scolaire

Temps de décharge :  
6h00

## Instances représentatives

CAPD	CTD et CDEN
Vanda Bonnamy	Hervé Mignon
Vincent Perducat	Alain Chabrilangeas
Catherine Emault	Véronique Pinoteau
Alain Barry	Sandrine Lafon
Sabine Loubiat-Fouchier	Jérémie Emault
Virginie Chaminade	Alain Barry
Thibault De La Brosse	
Virginie Fressingeas	
CDAS	CHSCT
Vincent Perducat	Alain Chabrilangeas
Vanda Bonnamy	Sabine Loubiat-Fouchier



**SNUipp**  
**FSU Dordogne**

## Permanences

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Alain C. Alain B. Hervé	Alain B. Thibault Vincent	Sandrine	Sabine Thibault Véronique	Vincent Alain C. Hervé

Les permanences du mercredi après-midi sont tenues à tour de rôle. Il est possible de prendre rendez-vous à tout moment. Il suffit de nous en informer par avance.

## Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque fédération nationale un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Ensuite le SNUipp-FSU, au niveau national, répartit les heures de décharge entre tous les SNUipp-FSU départementaux. Ces heures de décharge permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.



# Agenda

## Nous y étions :

### Mardi 9 juillet

- GT bilan du mouvement

### Mercredi 28 août

- Journée des entrants à Pgx
- CN rentrée à Paris

## Nous y serons :

### Mardi 3 septembre

- Conférence de presse

### Jeudi 5 septembre

- Capd ajustement de rentrée

### Mardi 10 septembre

- CN technique ASH

### 11 et 12 septembre

- CN à Paris

### Vendredi 13 septembre

- CS à Périgueux

\*GT = groupe de travail \*CAPD = commission administrative paritaire départementale \*CS = conseil syndical \*CN = conseil national

## Septembre - Octobre : dates importantes

- **Septembre** : Constituer son dossier pour partir en retraite
- **Octobre** : Dépôt du sujet de mémoire CAFIPEMF
- **Octobre** : Retour du dossier SFT (supplément familial de traitement)
- **Octobre** : Dépôt du dossier Liste aptitude direction

## Facebook



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3902>

### Mardi 1er octobre - 17h00

- Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)
- Ris Bergerac (à la Maison des Syndicats)

### Mardi 8 octobre - 17h00

- Ris Thiviers (à l'école élémentaire)
- Ris St Aulaye - Ribérac (à l'école élémentaire)

### Jeudi 10 octobre - 17h00

- Ris Le Bugue (à l'école élémentaire)

### Mardi 15 octobre - 17h00

- Ris Périgueux (à la Bourse du Travail)

### Mardi 12 novembre - 17h00

- Ris Montpon (école élémentaire)

### Dates à venir - 17h00

- Ris Terrasson (école élémentaire Jacques Prévert)
- Ris Port Ste Foy (école élémentaire)
- Ris secteur de Sarlat (salle polyvalente de Beynac à côté de l'école)

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214